

Témoins de Jéhovah : des victimes d'abus sexuels racontent

Par Guillaume Lamy

Publié le 23/07/2013 à 07:53
6 réactions



Il y aurait près de 400 cas de viols confessés possibles en France au sein des TJ (voir notre article d'hier (/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Temoins-de-Jehovah-omerta-sur-des-abus-sexuels)). Lyon Capitale a recueilli trois témoignages sur des abus sexuels sur mineurs dans la communauté. L'avis de policiers des mœurs : "Les TJ, c'est le paradis des pédos !"



© Ben Lebègue

Jonathan, 33 ans, menacé de mort pour avoir dénoncé des abus

Sa mère était Témoin de Jéhovah. Alors, tout naturellement, il a baigné dedans. Avant de se faire baptiser en 2001. On lui a rapidement inculqué que le monde du dehors était un monde de dépravation, qu'eux seuls, les "TJ", étaient des êtres purs. Quand, dans les années 1990, il y eut pas mal de médiatisation autour des Témoins de Jéhovah, l'association ouvrit (un peu) ses portes à l'extérieur. "On pouvait avoir des "amis", faire partie d'un groupe de sport. Histoire d'embellir l'image." Jonathan était plutôt heureux. Du moins, c'était ainsi, même s'il n'a jamais eu aucun ami, "sauf une fois un copain qui a passé une heure chez moi".

Un jour, on lui rapporte qu'une mineure a été abusée. Il est allé voir le collège des "anciens", qui ont ouvert une enquête. Mais la procédure a été un peu "spéciale", car l'agresseur présumé était également un ancien, "quelqu'un de très puissant dont la parole n'est pas contestable". Le nom de la victime est donné à l'agresseur. "Ils ont immédiatement dit que la fille était une affabulatrice et ont exercé des pressions sur elle. Il y a eu des faux témoignages. Car, si un ancien te demande de mentir, tu mens."

Jonathan a enchaîné les "conseils de discipline". De témoin indirect, il passe accusé. Mais il ne se laisse pas faire. Alors on l'intimide, on essaie de le faire taire. Et tous les moyens sont possibles. On apeure son fils, on le menace de mort. On répand de fausses rumeurs en ville. Aujourd'hui encore, il n'est "pas tranquille". "Et, si je déménage, mon dossier passera de congrégation en congrégation, de ville en ville. On est à la limite de Big Brother. C'est simple, quand il y a une affaire, on fait taire la victime et ceux qui veulent remonter l'info, car ça nuit à l'image de l'organisation."

Céline, 38 ans, agressée par son propre frère

De 7 à 17 ans, Céline a subi des attouchements de son frère. Ce dernier a expliqué son geste par sa stricte éducation qui l'empêchait d'avoir des petites amies. À la suite d'une confidence à une amie lycéenne, les faits sont rendus publics. Céline passe directement en conseil de discipline des Témoins de Jéhovah, au motif qu'"on ne doit pas traîner en justice son propre frère". Elle subit une réprimande privée (comme son frère) devant une vingtaine de personnes. Ses parents la contraignent à assister au procès de son frère (elle n'y était pas obligée, compte tenu que c'était le procureur de la République qui avait porté plainte) afin que le procès se tienne à huis clos et que les médias ne s'emparent pas de l'affaire.

Elle sera ensuite chassée de chez elle. Ses propres parents la traiteront de traînée dans toute la ville. Elle est aujourd'hui harcelée depuis des années : *"Ils savent tout, je ne peux pas faire un pas sans être sûre qu'ils ne seront pas là."*

Anne, 26 ans, humiliée en public

"Je n'oublierai jamais cet "ancien" qui, lorsque j'avais 13 ans, a profité de la prédication et d'un séjour chez lui pour se livrer à des gestes déplacés. Lorsque j'ai parlé, il a nié et, comme j'étais une "rebelle", ma propre mère a considéré que c'était moi qui avais menti et affabulé, provoquant un scandale honteux qui m'a valu mon premier passage devant le "comité des anciens" et l'humiliation cuisante qui s'ensuit, car le secret n'existe pas chez les témoins : toute "mauvaise conduite" est étalée devant la congrégation tout entière. Le pire, c'est que je n'étais qu'une enfant sans moyen de défense équitable face à la suprématie d'un adulte-témoin-modèle et, qui plus est, affecté à un grade de responsable. Les Témoins de Jéhovah ne sont pas plus saints que le commun des mortels, simplement ils sont plus contrôlés et éventuellement plus ou moins sévèrement sanctionnés : de quoi s'assurer une apparence de perfectibilité."

Les "TJ", paradis des violeurs selon la police des mœurs

"Les Témoins de Jéhovah ? C'est le paradis des pédos." Ça pourrait être une réclame de très mauvais goût. C'est pourtant un fait attesté par plusieurs policiers de la brigade des mœurs. Selon eux, il y a deux profils distincts : il y a le pédophile Témoin de Jéhovah au sens strict. "Les TJ sont tellement frustrés du point de vue sexuel qu'au bout d'un moment il y en a qui pètent un câble et vont vers des enfants. On le sait justement par ces enfants qui, quand ils sortent à l'extérieur, se trémoussent ou se dénudent devant leurs copains en disant qu'ils font ça avec leurs parents."

Il y a aussi les pédophiles qui s'introduisent chez les jéhovistes, *"deviennent de bons petits soldats parce qu'ils savent que tout le monde va se taire. Ils utilisent les TJ pour assouvir leurs besoins. C'est eux qui nous le disent quand on arrive à les interpeller"*.

A lire aussi : Témoins de Jéhovah : omerta sur des abus sexuels (/Journal/France-monde/Actualite/Societe/Temoins-de-Jehovah-omerta-sur-des-abus-sexuels)

Connectez-vous pour ajouter un
commentaire